

RÉSOLUTION SOUS EMBARGO JUSQU'AU MOMENT DU DÉVOILEMENT DU RÉCIPIENDAIRE (22 NOVEMBRE 2015)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 385-CA-5849

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un (1) doctorat *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-cinquième réunion tenue le lundi 15 juin 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'Université;

ATTENDU la *Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec*;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection, institué en vertu de la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'UQO, à l'effet d'octroyer un doctorat *honoris causa* au candidat qui s'est distingué de façon exceptionnelle par ses réalisations professionnelles et personnelles, tel qu'il appert de la description faite en séance par le recteur et des notes biographiques du candidat proposé;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1.4 de ladite politique, le recteur a pris avis de la commission des études (325-CE-2455) sur la candidature suggérée par le comité de sélection;

ATTENDU la recommandation du recteur à titre de président du comité de sélection;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par monsieur Philippe Boily,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais, à :

- Madame Suzanne Blanchet

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

RÉSOLUTION SOUS EMBARGO JUSQU'AU MOMENT DU DÉVOILEMENT DU RÉCIPIENDAIRE (22 NOVEMBRE 2015)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 385-CA-5850

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un (1) doctorat *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-cinquième réunion tenue le lundi 15 juin 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'Université;

ATTENDU la *Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec*;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection, institué en vertu de la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'UQO, à l'effet d'octroyer un doctorat *honoris causa* au candidat qui s'est distingué de façon exceptionnelle par ses réalisations professionnelles et personnelles, tel qu'il appert de la description faite en séance par le recteur et des notes biographiques du candidat proposé;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1.4 de ladite politique, le recteur a pris avis de la commission des études (325-CE-2456) sur la candidature suggérée par le comité de sélection;

ATTENDU la recommandation du recteur à titre de président du comité de sélection;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, appuyée par monsieur Philippe Boily,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais, à :

- Monsieur Pierre Fortin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 385-CA-5851

concernant l'intégration du Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à l'UQO

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-cinquième réunion tenue le lundi 15 juin 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 370-CA-5617 du conseil d'administration relatif au Protocole d'intégration du Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie (PUPGL) à l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lequel prévoit l'intégration du PUPGL à l'UQO pour devenir le Centre universitaire Paul Gérin-Lajoie, et ce, au plus tard le 30 juin 2015;

ATTENDU la résolution 376-CA-5736 du conseil d'administration concernant l'ajout d'un addenda audit Protocole d'intégration, lequel modifiait les clauses relatives au mandat du comité consultatif et au partenariat avec les universités partenaires et avec le personnel du Pôle;

ATTENDU que les discussions sont toujours en cours entre l'UQO et le PUPGL concernant la structure future à privilégier afin d'assurer la poursuite des activités du Pôle, soit l'analyse des besoins de formation régionaux et le maintien de ses partenariats avec les différents établissements universitaires;

ATTENDU que des changements majeurs par rapport aux orientations convenues dans le Protocole d'entente initial sont à prévoir;

ATTENDU les explications du recteur et sa recommandation de reporter au 30 novembre 2015 le processus d'intégration ou de contrôle absolu du Pôle par l'UQO de sa mission, de ses activités, de son personnel, de sa structure et de produire un addenda à cet effet;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Diane Godmaire, appuyée par monsieur Denis Beaudoin,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'addenda à cet effet au protocole d'entente relatif à l'intégration du Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à l'Université du Québec en Outaouais;

D'AUTORISER le recteur, monsieur Denis Harrisson, et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant, monsieur André Manseau, à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, l'addenda au protocole d'entente relatif à l'intégration du Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie à l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 385-CA-5852

concernant la description de poste et les critères de sélection pour le poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-cinquième réunion tenue le lundi 15 juin 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 3.1.2 du *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides, de doyen des études et de doyen de la recherche* concernant les critères de sélection et l'appel de candidatures pour le poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU que le poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche est actuellement vacant depuis la nomination de monsieur Denis Harrisson à titre de recteur de l'UQO le 30 janvier 2015;

ATTENDU que le recteur, monsieur Denis Harrisson, souhaite lancer le processus de dotation du poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU que le conseil d'administration de l'UQO doit établir la description de poste et les critères de sélection pour le poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les explications du recteur;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la description de poste pour le poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et les critères de sélection suivants :

La personne candidate doit :

- détenir un doctorat et posséder une solide expérience à titre de professeur d'université;
- faire la démonstration d'une grande habileté dans la gestion des personnes, le travail en équipe, la mise en place d'objectifs stratégiques collectifs touchant l'enseignement universitaire, la recherche et le service à la collectivité ainsi que l'exécution des actions requises permettant leur atteinte dans un environnement complexe et dans le respect des politiques et des valeurs institutionnelles;
- posséder une connaissance approfondie du milieu universitaire et démontrer, par son expérience :
 - un souci de la qualité de l'intervention académique;
 - un sens éprouvé de la planification et de l'organisation;
 - une capacité à déterminer et à communiquer une vision et une direction claires;
 - un esprit d'initiative et une capacité à innover;
 - une rigueur de jugement et du doigté dans des situations complexes;
 - une capacité à intervenir et à mobiliser dans un contexte universitaire de collégialité et à agir constructivement au sein de l'équipe en place.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 385-CA-5853

concernant le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2016-2017

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-cinquième réunion tenue le lundi 15 juin 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 6 du *Règlement général 1* de l'Université du Québec : Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche concernant le calendrier universitaire;

ATTENDU l'article 4 du *Régime des études de premier cycle* et l'article 1.8 du *Régime des études de cycles supérieurs* de l'UQO concernant le calendrier universitaire;

ATTENDU le projet de calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2016-2017;

ATTENDU la résolution 325-CE-2464 adoptée par la commission des études du 4 juin 2015;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Frédérique Delisle,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2016-2017;

DE FIXER la date retenue pour la semaine d'études du trimestre d'hiver 2017 en fonction du moment retenu pour la semaine de relâche scolaire des niveaux primaire et secondaire de la façon suivante :

- si les commissions scolaires de l'Outaouais et des Laurentides utilisent la même semaine, de retenir ce moment pour la semaine d'études de l'UQO;
- si les commissions scolaires de l'Outaouais et des Laurentides utilisent des semaines différentes, que la question soit soumise à nouveau au conseil d'administration après avoir fait l'objet d'une recommandation spécifique de la commission des études.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 385-CA-5854

concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-cinquième réunion tenue le lundi 15 juin 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts* adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU la liste d'étudiants ayant complété les exigences des programmes courts et l'attestation du registraire à cet effet;

ATTENDU la recommandation favorable à l'émission des attestations d'études formulée par la résolution 325-CE-2458 de la commission des études du 4 juin 2015;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Diane Godmaire, appuyée par monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier,

IL EST RÉSOLU :

D'ÉMETTRE les attestations d'études aux étudiant(e)s qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 385-CA-5855

concernant l'embauche d'un professeur invité au Département des sciences comptables

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-cinquième réunion tenue le lundi 15 juin 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la « certification »;

ATTENDU qu'aucune candidature conforme aux conditions d'embauche n'a été reçue pour l'actuelle ronde de recrutement;

ATTENDU les difficultés observées sur un grand nombre d'années pour le recrutement d'un professeur de certification;

ATTENDU la résolution 260-DC-1048 de l'assemblée départementale régulière du Département des sciences comptables tenue le 20 mai 2015, recommandant l'embauche de monsieur Mario Malouin;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Mario Malouin;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant,

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, appuyée par monsieur Denis Harrisson,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Mario Malouin à titre de professeur invité au secteur disciplinaire « certification » au Département des sciences comptables, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} juillet 2015 et se terminant le 30 avril 2017;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ou son suppléant pour procéder à l'embauche de monsieur Mario Malouin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 385-CA-5856

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-cinquième réunion tenue le lundi 15 juin 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la psychoéducation;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection en date du 26 mai 2015;

ATTENDU l'extrait No 1200 du procès-verbal de la 186^e réunion de l'assemblée départementale régulière du Département de psychoéducation et de psychologie tenue le 1^{er} juin 2015, recommandant l'embauche de madame Kristel Tardif-Grenier;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Kristel Tardif-Grenier;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Kristel Tardif-Grenier à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « psychoéducation » au Département de psychoéducation et de psychologie, au site de travail Saint-Jérôme, pour la période débutant le 1^{er} juillet 2015 et se terminant le 30 avril 2017;

DE RENDRE le renouvellement de contrat, à titre de professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie, conditionnel à l'obtention du doctorat;

DE RENDRE l'octroi de la permanence, à titre de professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie, conditionnel à ce qu'elle soit membre en règle de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ou son suppléant pour procéder à l'embauche de madame Kristel Tardif-Grenier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 385-CA-5857

concernant le projet de modification du *Régime des études de cycles supérieurs* en vue d'y inclure les programmes de maîtrise et de doctorat sur mesure

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-cinquième réunion tenue le lundi 15 juin 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU le triptyque présentant les modifications proposées au *Régime des études de cycles supérieurs* en vue d'y inclure les programmes de maîtrise et de doctorat sur mesure;

ATTENDU la résolution CE-325-2480 de la commission des études tenue le 4 juin 2015 approuvant les modifications proposées au *Régime des études de cycles supérieurs* en vue d'y inclure les programmes de maîtrise et de doctorat sur mesure;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Frédérique Delisle,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les modifications au *Régime des études de cycles supérieurs* afin d'y inclure les modalités pour l'encadrement et l'offre des programmes de maîtrise et de doctorat sur mesure à l'UQO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 385-CA-5858

concernant l'ouverture des admissions aux programmes de maîtrise et de doctorat sur mesure au Département des sciences naturelles

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-cinquième réunion tenue le lundi 15 juin 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU le projet de programmes de maîtrise et de doctorat sur mesure en sciences naturelles;

ATTENDU la résolution CE-325-2479 de la commission des études tenue le 4 juin 2015 approuvant le projet de création des programmes de maîtrise et de doctorat sur mesure en sciences naturelles;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Diane Godmaire,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet d'ouverture des admissions aux programmes de maîtrise et de doctorat sur mesure au Département des sciences naturelles au campus de Gatineau, aux trimestres d'automne, d'hiver et d'été, et ce, à compter du trimestre d'automne 2015;

DE RATTACHER les programmes de maîtrise et de doctorat sur mesure en sciences naturelles à l'Unité de gestion des programmes de deuxième cycle en sciences naturelles.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 385-CA-5859

concernant le projet de modification au *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs*

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-cinquième réunion tenue le lundi 15 juin 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les modifications proposées au *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs*;

ATTENDU la résolution CE-325-2481 de la commission des études tenue le 4 juin 2015 approuvant les modifications proposées au *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs*;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par monsieur Denis Beaudoin,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les modifications au *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux cycles supérieurs* en insérant à l'article 7.1, la mention suivante : « *Le comité d'habilitation peut, au besoin, déterminer des dates et échéances additionnelles aux calendriers précités* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 385-CA-5860

concernant le projet de suspension des admissions au trimestre d'hiver aux programmes de baccalauréat en traduction et en rédaction 7101, certificat d'initiation à la traduction professionnelle 4083 et certificat d'initiation à la rédaction professionnelle 4442

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-cinquième réunion tenue le lundi 15 juin 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 325-CE-2472 de la commission des études du 4 juin 2015;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Philippe Boily, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la suspension des admissions au trimestre d'hiver aux programmes de baccalauréat en traduction et en rédaction 7101, de certificat d'initiation à la traduction professionnelle 4083 et de certificat d'initiation à la rédaction professionnelle 4442, et ce, à partir de l'hiver 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 385-CA-5861

concernant la suspension des admissions au programme de maîtrise en administration des affaires (profil spécialisé en sciences comptables – 3757) et au programme de maîtrise en administration des affaires (profil spécialisé en sciences comptables, exécutif CMA – 3057) à compter du trimestre d'hiver 2016

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-cinquième réunion tenue le lundi 15 juin 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 325-CE-2478 de la commission des études du 4 juin 2015;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la suspension des admissions au programme de maîtrise en administration des affaires (profil spécialisé en sciences comptables – 3757) et au programme de maîtrise en administration des affaires (profil spécialisé en sciences comptables, exécutif CMA – 3057), et ce, à compter du trimestre d'hiver 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 385-CA-5862

concernant le projet de modification de la gestion des contingentements aux programmes de maîtrise en travail social (3763 et 3563) au centre de Saint-Jérôme

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-cinquième réunion tenue le lundi 15 juin 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 325-CE-2473 de la commission des études du 4 juin 2015;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par monsieur Denis Beaudoin,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la modification de la gestion des contingentements aux programmes de maîtrise en travail social (3763 et 3563) au centre de Saint-Jérôme, et ce, selon le libellé suivant :

- **Gestion des contingentements**

Le contingentement est atteint lorsque la somme des étudiants admis et inscrits à l'intérieur des deux programmes de maîtrise en travail social (3763 et 3563) au centre de Saint-Jérôme est égale au contingentement fixé à 20 étudiants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 385-CA-5863

concernant le projet d'adoption du protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais, l'Université du Québec à Trois-Rivières, l'Université du Québec à Chicoutimi, l'Université du Québec à Rimouski et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue pour la gestion conjointe des programmes de maîtrise en gestion de projet, de diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion de projet et du programme court de deuxième cycle en gestion de projet

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-cinquième réunion tenue le lundi 15 juin 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 325-CE-2469 de la commission des études du 4 juin 2015;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Diane Godmaire,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le renouvellement du protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais, l'Université du Québec à Trois-Rivières, l'Université du Québec à Chicoutimi, l'Université du Québec à Rimouski et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue pour la gestion conjointe des programmes de maîtrise en gestion de projet, de diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion de projet et du programme court de deuxième cycle en gestion de projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 385-CA-5864

concernant le renouvellement des contrats d'assurance collective de l'Université du Québec au 1^{er} juin 2015

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-cinquième réunion tenue le lundi 15 juin 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 7 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

ATTENDU la recommandation du comité réseau sur les assurances collectives relative au renouvellement des contrats d'assurances collectives;

ATTENDU la résolution 2015-7-AG-R-48 adoptée par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec le 27 mai 2015;

ATTENDU que les établissements membres de l'Université du Québec doivent ratifier le renouvellement des contrats d'assurance collective réseau;

ATTENDU qu'il est de la juridiction du conseil d'administration de ratifier ce renouvellement de contrat;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Diane Godmaire, appuyée par monsieur Denis Beaudoin,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les propositions de renouvellement des contrats d'assurance collective de Desjardins Sécurité financière et de Financière Manuvie pour l'année 2015-2016 et les ajustements de primes en découlant;

DE RATIFIER le renouvellement des contrats précités et de transmettre copie de cette résolution au secrétaire général de l'Université du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 385-CA-5865

concernant l'adoption de la liste des projets financés par le fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2015-2016

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-cinquième réunion tenue le lundi 15 juin 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la demande d'un membre, lors de la dernière réunion du conseil d'administration, d'adopter la liste des projets proposés et planifiés afin d'assurer le maintien des actifs et le développement des systèmes d'information de l'Université de façon distincte de l'adoption du budget du fonds d'investissement;

ATTENDU la décision du conseil d'administration à cet effet;

ATTENDU l'adoption du budget du fonds d'investissement de l'Université pour l'exercice 2015-2016 lors de la réunion du conseil d'administration du 27 avril 2015;

ATTENDU la présentation de la liste des projets à réaliser avec les disponibilités budgétaires au fonds d'investissement en 2015-2016;

ATTENDU la présentation et les explications du recteur et du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation du recteur et celle du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Diane Godmaire,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la liste des projets en immobilisations financés par le fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2015-2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 385-CA-5866

concernant l'approbation de l'Entente de services interuniversitaire entre l'Université du Québec en Outaouais et l'École nationale d'administration publique

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-cinquième réunion tenue le lundi 15 juin 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 40 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 5.3.3 b) du *Règlement de régie interne* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la fin de l'entente entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) en date du 31 mai 2015;

ATTENDU la demande de l'ÉNAP auprès du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) de reconnaître et de financer les m2 occupés à l'UQO;

ATTENDU que le MEESR versera la subvention à l'UQO compte tenu que les locaux occupés par l'ÉNAP lui appartiennent;

ATTENDU que les parties doivent conclure une entente de services interuniversitaire afin de compenser le manque à gagner entre la subvention du MEESR et l'ancien loyer que payait l'ÉNAP ainsi qu'en contrepartie des services offerts par l'UQO à l'ÉNAP;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Beaudoin, appuyée par madame Diane Godmaire,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'Entente de services interuniversitaire entre l'Université du Québec en Outaouais et l'École nationale d'administration publique.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 385-CA-5867

concernant le renouvellement du mandat du vice-recteur à l'administration et aux ressources à titre de membre du conseil d'administration de l'UQO

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-cinquième réunion tenue le lundi 15 juin 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU que le premier mandat du vice-recteur à l'administration et aux ressources, monsieur Yves Dupont, au sein du conseil d'administration de l'UQO à titre de membre occupant une fonction de direction, a pris fin le 27 janvier 2014;

ATTENDU les articles 32 b) et 33 de la *Loi sur l'Université du Québec* concernant la nomination par le gouvernement, à titre de membre du conseil d'administration de l'université constituante pour une période de cinq ans, de personnes désignées par le conseil d'administration, sur recommandation du recteur, et exerçant une fonction de direction;

ATTENDU l'importance pour le conseil de bénéficier de l'expertise professionnelle et des connaissances approfondies des dossiers dont dispose le vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Harrisson, appuyée par madame Diane Godmaire,

IL EST RÉSOLU :

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de renouveler le mandat de monsieur Yves Dupont, à titre de personne exerçant une fonction de direction, pour siéger au conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, et ce, pour un second mandat de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 385-CA-5868

concernant la fin du mandat d'un étudiant à la commission des études

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-cinquième réunion tenue le lundi 15 juin 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 2.2.2 du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires* qui prévoit que le défaut d'un membre d'assister à trois assemblées consécutives d'une instance ou à plus du tiers des assemblées d'une instance pendant la durée de son mandat, et ce, sans raison valable, met fin à son mandat;

ATTENDU le défaut de monsieur Alexandre Dugas d'assister à quatre assemblées consécutives de la commission des études, et ce, sans raison valable, entre le 9 décembre 2014 et le 4 juin 2015;

ATTENDU que les nombreux courriels du Secrétariat général transmis à monsieur Dugas dans le but de clarifier la situation sont restés sans réponse de la part de monsieur Dugas;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, appuyée par monsieur Philippe Boily,

IL EST RÉSOLU :

DE CONSTATER la fin du mandat de monsieur Alexandre Dugas en vertu de l'article 2.2.2 *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires* stipulant que le « défaut d'un membre d'assister à trois assemblées consécutives d'une instance ou à plus du tiers des assemblées d'une instance pendant la durée de son mandat, et ce, sans raison valable, met fin à son mandat ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 385-CA-5869

concernant la nomination d'un (1) membre au comité de santé, sécurité et prévention

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent quatre-vingt-cinquième réunion tenue le lundi 15 juin 2015 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 239-CA-3409 approuvant la *Politique de santé, sécurité et prévention*;

ATTENDU l'article 8.3 de la *Politique de santé, sécurité et prévention*;

ATTENDU la recommandation du syndicat concerné;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par monsieur Denis Beaudoin,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER la personne suivante à titre de membre du comité de santé, sécurité et prévention :

- **pour un mandat débutant le 1^{er} mai 2015 et se terminant le 30 avril 2017 :**
Monsieur Malandala Lubangi Muteba, chargé de cours de l'UQO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général